



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement scolaire

**Service de l'instruction publique et de l'action
pédagogique**

**Sous-direction des lycées et de la formation
professionnelle**

DGESCO A2

N° DGESCO-D2023-005471

Affaire suivie par :

Brigitte Trocmé

Tél : 01 55 55 22 54

Mél : brigitte.trocme@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

**Direction de l'enseignement supérieur et de
l'insertion professionnelle**

**Service de la stratégie des formations et de la vie
étudiante**

**Sous-direction de la stratégie et de la qualité des
formations**

DGESIP A1

Affaire suivie par :

Pascal Kiefer

Tél : 01 55 55 06 56

Mél : pascal.kiefer@enseignementsup.gouv.fr

1, rue Descartes

75005 Paris

Paris, le 9 juin 2023

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

A

Mesdames et messieurs les recteurs

Mesdames et messieurs les recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche
et l'innovation

Objet : Expérimentation au cours de l'année scolaire 2023-2024, de parcours de consolidation en sections de techniciens supérieurs au bénéfice des bacheliers professionnels

La prévention du décrochage et l'adaptation des parcours pour favoriser la réussite des lycéens professionnels sont des enjeux majeurs de la réforme annoncée le 4 mai 2023 par le président de la République.

Dans ce cadre, une mesure est dédiée à la réussite des bacheliers professionnels inscrits en section de technicien supérieur.

En effet, si le BTS est la poursuite d'études la plus courante des bacheliers professionnels, les indicateurs statistiques quant à leur réussite restent très décevants : seulement trois sur cinq passent en deuxième année, un sur deux obtient son diplôme en deux ou trois ans.

A la rentrée 2024, dans tous les établissements disposant de STS, des parcours de consolidation seront proposés en première année de BTS aux bacheliers professionnels identifiés par l'équipe pédagogique comme étant en risque d'échec ou de décrochage, en raison notamment du niveau de leurs acquis académiques et/ou méthodologiques et de leur autonomie dans le travail personnel.

Ce parcours de consolidation devra permettre à ces jeunes de poursuivre leur formation de BTS avec des chances de succès à l'examen fortement améliorées, en deux ans si possible, en trois ans si nécessaire.

Un conseil de classe, réuni après les congés scolaires d'automne, proposera aux élèves identifiés de bénéficier de ce dispositif. Celui-ci consistera en une organisation temporaire de la formation permettant une prise en charge personnalisée des difficultés repérées en s'appuyant sur toutes les marges de manœuvre dont dispose l'établissement (modification de la composition des groupes à effectifs réduits, accompagnement personnalisé, méthodologie, aménagement des durées de stages...).

Afin de préparer la généralisation de ce dispositif, une expérimentation sera engagée à compter de la rentrée 2023-2024, sur la base des principes généraux décrits *supra*. Le suivi de cette expérimentation sera assuré par un comité associant la DGESCO, la DGESIP, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et des acteurs des académies et des établissements. Ce comité de suivi, réuni dès la fin du mois de mai 2023 s'appuiera sur les actions déjà engagées en académie pour favoriser la réussite des bacheliers professionnels en BTS et sur l'analyse des données disponibles, afin d'identifier, le cas échéant, des spécialités de BTS à cibler en priorité.

Les académies sont invitées à identifier au moins un établissement volontaire pour s'engager dans l'expérimentation du parcours de consolidation au bénéfice d'étudiants, et, le cas échéant, d'apprentis préparant un BTS. Les informations (établissement(s), spécialités de STS concernées, contact et qualité du coordonnateur de l'expérimentation et, éventuellement, courte note d'intention) seront communiqués avant le 23 juin 2023 à l'adresse dgesco.a2@education.gouv.fr.

Nous vous remercions vivement par avance de votre engagement pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle


Anne-Sophie BARTHEZ